

DEPARTEMENT DU NORD**Arrondissement
de LILLE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Solidarité Ukraine – Subvention exceptionnelle

Date de convocation :
Le 29 mars 2024

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Ludovic CHRETIEN donne pouvoir à Farid FARAJI
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers
Présents : 21**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal,

Madame Frédérique DESCAMPS, Adjointe déléguée à l'action sociale, à la solidarité, à la santé et aux séniors propose de renouveler l'attribution d'une aide exceptionnelle à l'Ukraine dans le contexte de son invasion par la Russie en Février 2022.

Il est ainsi proposé d'attribuer une aide exceptionnelle de 300 € à l'association « Portail de l'Ukraine » qui collecte, coordonne et expédie de l'aide humanitaire composée de denrées alimentaires et de matériel humanitaire.

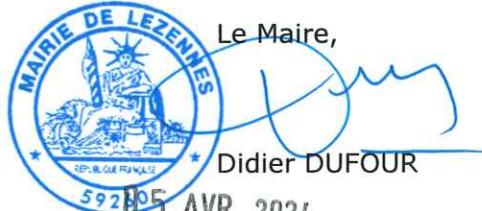
Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Mme Descamps,

- approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle à l'association Portail de l'Ukraine ».
- S'engage à inscrire les crédits budgétaires relatifs à cette aide à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Date d'envoi en Préfecture du Nord :

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication :

05 AVR. 2024